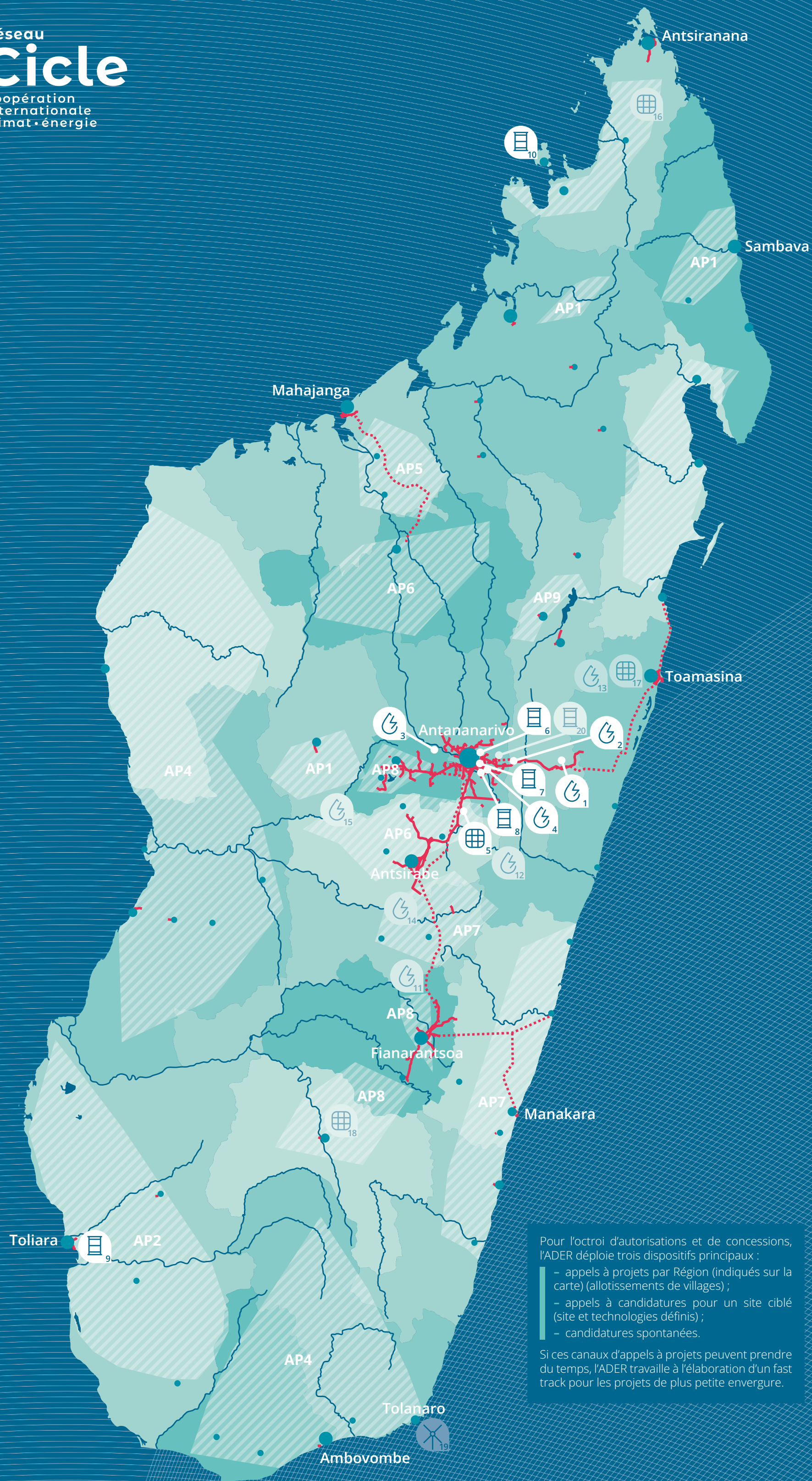


Réseau
Cicle
Coopération
internationale
climat • énergie



- 1 - Barrage d'Andekaleka
- 2 - Barrage de Mandraka
- 3 - Barrage de Farahantsana
- 4 - Barrage d'Antelomita
- 5 - Parc solaire d'Ambatolampy
- 6 - Centrale d'Ambohimambola
- 7 - Centrales Noor I et II
- 8 - Centrale de Mandrozeza
- 9 - Centrale de Toliara
- 10 - Centrale de Nosy Be
- 11 - Barrage de Ranomafana
- 12 - Barrage de Sahofika
- 13 - Barrage de Volobe
- 14 - Barrage d'Antetembato
- 15 - Barrage de Talaviana
- 16 - Parc solaire d'Antsiranana
- 17 - Parc solaire de Toamasina
- 18 - Parc solaire d'Ihosa
- 19 - Parc éolien d'Anosy
- 20 - Centrale d'Ambohimambola

Pour l'octroi d'autorisations et de concessions, l'ADER déploie trois dispositifs principaux :

- appels à projets par Région (indiqués sur la carte) (allotissements de villages) ;
- appels à candidatures pour un site ciblé (site et technologies définis) ;
- candidatures spontanées.

Si ces canaux d'appels à projets peuvent prendre du temps, l'ADER travaille à l'élaboration d'un fast track pour les projets de plus petite envergure.

Ville

Lignes MT et HT

Projet d'expansion

Cours d'eau

Zones d'appel à projet

Solaire

Éolienne

Hydroélectricité

Fuel lourd

Solaire

Éolienne

Hydroélectricité

Fuel lourd